

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-et-un

Le 9 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2021

**PRESENTS :** MMES GUÉRIN – LESENNE – POT –  
SCHROEDER – TABEL

MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –  
DESLANDES – HUBERT – SUTRE

**ABSENTS :** MME STAËL – MM JUANOLA – LEROY

**POUVOIR :** S.O.

Monsieur HUBERT Yoann a été nommé secrétaire.

**2021-11-01 D**

**OBJET : Election d'un adjoint**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L2122-10 et L 2122-15,
- Vu la délibération n°2020-05-03 D du 26 mai 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au Maire,
- Vu l'arrêté municipal n° 2020-31 G du 28 mai 2020 donnant délégation de fonctions et signature du Maire aux adjoints,
- Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire,
- Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,
- Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un 2<sup>ème</sup> adjoint,
- Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,
- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection sans élections complémentaires préalables, vu que le Conseil Municipal n'est plus au complet au vu de la démission d'un conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de Monsieur le Maire, de ne pas procéder à des élections complémentaires,
- décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- procède à la désignation du 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :
- **sont candidats :** Laëtitia SCHROEDER et Yoann HUBERT

AR Prefecture

016-211601687-20211109-20211101D-DE

Reçu le 10/11/2021

Publié le 10/11/2021

- Nombre de votants : 11
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

**Ont obtenu :**

Laëtitia SCHROEDER : 7 voix

Yoann HUBERT : 4 voix

Mme Laëtitia SCHROEDER est désignée en qualité de 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire.

Fait à Jauldes, le 10 novembre 2021

**Le Maire**

**Sébastien BOIVENT**

